



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE
DE FRANCE

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-022-2018-09**

PUBLIÉ LE 18 SEPTEMBRE 2018

Sommaire

Direction nationale d'Interventions domaniales (DNID)

IDF-2018-09-10-019 - Arrêté portant délégation de signature de M. Alain CAUMEIL au pôle évaluations - évaluateurs (2 pages)	Page 4
IDF-2018-09-10-018 - Arrêté portant délégation de signature de M. Alain CAUMEIL au pôle évaluations - juge de l'expropriation (3 pages)	Page 7
IDF-2018-09-10-017 - Arrêté portant délégation de signature de M. Alain CAUMEIL au pôle évaluations - SAFER (1 page)	Page 11
IDF-2018-09-10-020 - Arrêté portant délégation de signature de M. Alain CAUMEIL au pôle PPR - BIL (2 pages)	Page 13
IDF-2018-09-10-016 - Arrêté portant délégation de signature de M. Alain CAUMEIL au Pôle Ventes Mobilières - CAV Cadres ordonnateurs (6 pages)	Page 16
IDF-2018-09-10-010 - Arrêté portant délégation de signature de M. Alain CAUMEIL au Pôle Ventes Mobilières - CAV Paris Cadres A (3 pages)	Page 23
IDF-2018-09-10-011 - Arrêté portant délégation de signature de M. Alain CAUMEIL au Pôle Ventes Mobilières - CAV Paris cadres B (3 pages)	Page 27
IDF-2018-09-10-009 - Arrêté portant délégation de signature de M. Alain CAUMEIL au Pôle Ventes Mobilières - CAV province Cadres A (3 pages)	Page 31
IDF-2018-09-10-012 - Arrêté portant délégation de signature de M. Alain CAUMEIL au Pôle Ventes Mobilières - CAV Province cadres B (3 pages)	Page 35
IDF-2018-09-10-014 - Arrêté portant délégation de signature de M. Alain CAUMEIL au Pôle Ventes Mobilières - Service DPC cadre B (1 page)	Page 39
IDF-2018-09-10-013 - Arrêté portant délégation de signature de M. Alain CAUMEIL au Pôle Ventes Mobilières - Service DPC Cadres A (1 page)	Page 41
IDF-2018-09-10-015 - Arrêté portant délégation de signature de M. Alain CAUMEIL au Pôle Ventes Mobilières - Service SOV Cadres A (2 pages)	Page 43
IDF-2018-09-10-022 - Arrêté portant délégation générale de signature de M. Alain CAUMEIL, Directeur de la DNID au pôle GPP - cadres A (3 pages)	Page 46
IDF-2018-09-10-023 - Arrêté portant délégation générale de signature de M. Alain CAUMEIL, Directeur de la DNID, au pôle GPP - Cadres B Gestionnaires (3 pages)	Page 50
IDF-2018-09-10-024 - Arrêté portant délégation générale de signature de M. Alain CAUMEIL, Directeur de la DNID, au pôle GPP - Cadres C Gestionnaires (3 pages)	Page 54
IDF-2018-09-10-025 - Arrêté portant délégation générale de signature de M. Alain CAUMEIL, Directeur de la DNID, au pôle GPP - gestion générale (5 pages)	Page 58
IDF-2018-09-10-021 - Arrêté portant délégation générale de signature de M. Alain CAUMEIL, Directeur de la DNID, au pôle PPR - RH (1 page)	Page 64

Direction régionale des entreprises de la concurrence et de la consommation du travail et de l'emploi

IDF-2018-09-18-002 - Arrêté portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'Etat aux agents de la DIRECCTE d'Ile de France (10 pages)	Page 66
---	---------

Rectorat de l'académie de Versailles

IDF-2018-09-18-001 - Arrêté portant subdélégation de signature du recteur à M. Serge Clément, directeur académique des services de l'éducation nationale des Yvelines (4 pages)

Page 77

Direction nationale d'Interventions domaniales (DNID)

IDF-2018-09-10-019

Arrêté portant délégation de signature de M. Alain
CAUMEIL au pôle évaluations - évaluateurs

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES

3 avenue du chemin de Presles
94417 Saint Maurice cedex

☎ 01 45 11 62 00

REF : 2018-24 BIS

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

L'administrateur général des finances publiques de classe normale, directeur de la direction nationale d'interventions domaniales

VU le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles R1212-19 et suivants, R3221-1 et suivants, R4111 et suivants, D3221-4 et D1212-25 ;

VU le décret n° 2015-980 du 31 juillet 2015 relatif à l'établissement public Grand Paris Aménagement ;

VU le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;

VU l'arrêté du 23 décembre 2006 modifié relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

VU le décret du Président de la République du 11 septembre 2017 portant nomination de Monsieur **Alain CAUMEIL** administrateur général des finances publiques de classe normale, en qualité de directeur de la direction nationale d'interventions domaniales.

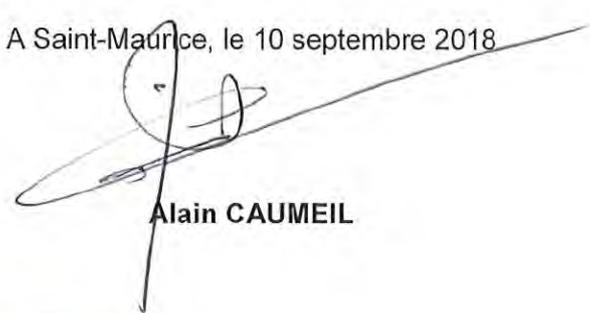
ARRÊTE :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée aux inspecteurs et contrôleurs des finances publiques, mentionnés en annexe au présent arrêté, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences, en mon nom, lorsqu'ils n'excèdent pas un montant de 600 000 € en valeur vénale et de 60 000 € en valeur locative :

- les avis du domaine ;
- les promesses de vente et adhésions à l'ordonnance d'expropriation.

Article 2 : La présente délégation annule et remplace la délégation numéro 2018-24 consentie le 2 janvier 2018 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Île-de-France et affichée dans les locaux de la direction nationale d'interventions domaniales.

A Saint-Maurice, le 10 septembre 2018



Alain CAUMEIL

Annexe à l'arrêté du 10 septembre 2018 portant délégation de signature en matière d'avis du domaine, promesses de vente et adhésions à l'ordonnance d'expropriation.

Nom du délégataire	Grade
Myriam ABRAHAMI	Inspectrice des finances publiques
Cécile ARRIGO	Inspectrice des finances publiques
Nicolas BODIN	Inspecteur des finances publiques
Lionel BORDE	Inspecteur des finances publiques
Franck BORDES	Inspecteur des finances publiques
David BOURGEAT-LAMI	Inspecteur des finances publiques
Sandrine COLAS	Inspectrice des finances publiques
Florence COLLART	Inspecteur des finances publiques
Raphaël CORREIA RIBEIRO	Inspecteur des finances publiques
François COTTALORDA	Inspecteur des finances publiques
Lionel COUZON	Inspecteur des finances publiques
Cyrille DEHAYES	Contrôleur principal des finances publiques
Mohamed DE LORGERIL	Inspecteur des finances publiques
Fabrice DENYS	Inspecteur des finances publiques
Elodie DURAND	Inspectrice des finances publiques
Jérôme ELOUNDOU	Inspecteur des finances publiques
Dominique GODET	Inspecteur des finances publiques
Anna GOMAN	Inspectrice des finances publiques
Philippe GIBERT	Inspecteur des finances publiques
Gildas GUYADER	Contrôleur principal des finances publiques
Patrice HECHINGER	Inspecteur des finances publiques
Patrick HERBAUT	Contrôleur principal des finances publiques
Danielle LEFEUVRE-LE VAN HUY	Inspectrice des finances publiques
Carole LE MADEC	Inspectrice des finances publiques
Eric LESAGE	Inspecteur des finances publiques
Raphael LESAGE	Inspecteur des finances publiques
Muriel LOUIS	Inspectrice des finances publiques
Frédéric LUNETEAU	Inspecteur des finances publiques
Elena MAN	Inspectrice des finances publiques
Laurence MARAMBAT	Inspectrice des finances publiques
Mohamed MAALOU	Inspecteur des finances publiques
Brigitte MEAK	Inspectrice des finances publiques
Nicole NAVATEL	Inspectrice des finances publiques
Tony PESOU	Inspecteur des finances publiques
Katell PETITFRERE- GOULFIER	Inspecteur des finances publiques
Pierre RENUCCI	Inspecteur des finances publiques
Patrice ROUX	Inspecteur des finances publiques
Rosalie SIMEONI-HUYNH	Inspectrice des finances publiques
Jérémie THEROND	Inspecteur des finances publiques
Céline THIOLLIER	Inspectrice des finances publiques
Béatrice VERGEROLLE	Contrôleur des finances publiques
Patrice VUILLEMIN	Inspecteur des finances publiques
Amaury WATTELEZ	Inspecteur des finances publiques

Direction nationale d'Interventions domaniales (DNID)

IDF-2018-09-10-018

Arrêté portant délégation de signature de M. Alain
CAUMEIL au pôle évaluations - juge de l'expropriation

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES

3 avenue du chemin de Presles
94417 Saint Maurice cedex

☎ 01 45 11 62 00
REF : 2018-23 BIS

ARRETE

portant désignation des agents habilités à représenter l'expropriant devant les juridictions de l'expropriation

L'administrateur général des finances publiques de classe normale, directeur de la direction nationale d'interventions domaniales,

VU le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles R1212-19 et suivants, R3221-1 et suivants, D3221-4 et D1212-25 ;

VU le décret n° 2015-980 du 31 juillet 2015 relatif à l'établissement public Grand Paris Aménagement ;

VU l'arrêté du 23 décembre 2006 modifié relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

VU le décret du Président de la République du 11 septembre 2017 portant nomination de Monsieur **Alain CAUMEIL** administrateur général des finances publiques, en qualité de directeur de la direction nationale d'interventions domaniales.

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Les agents mentionnés en annexe au présent arrêté sont désignés pour agir devant la juridiction de l'expropriation des départements de la région Île-de-France en vue de la fixation des indemnités d'expropriation et, le cas échéant, devant la Cour d'appel compétente :

- au nom des services expropriants de l'Etat ;
- et, sur leur demande, au nom des établissements publics de l'Etat.

Article 2 : La présente délégation annule et remplace la délégation numéro 2018-23 consentie le 2 janvier 2018 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Île-de-France et affichée dans les locaux de la direction nationale d'interventions domaniales.

A Saint-Maurice, 10 septembre 2018



Alain CAUMEIL

Annexe à l'arrêté du 10 septembre 2018
portant désignation des agents habilités à représenter l'expropriant
devant les juridictions de l'expropriation

Nom du délégataire	Grade
Myriam ABRAHAMI	Inspectrice des finances publiques
Cécile ARRIGO	Inspectrice des finances publiques
Françoise AUMAITRE-LOPATA	Inspectrice divisionnaire des finances publiques
Sihem AYADI	Inspectrice principale des finances publiques
Nicolas BODIN	Inspecteur des finances publiques
Lionel BORDE	Inspecteur des finances publiques
Franck BORDES	Inspecteur des finances publiques
David BOURGEAT-LAMI	Inspecteur des finances publiques
Alain COCHERIL	Inspecteur des finances publiques
Florence COLLART	Inspectrice des finances publiques
Raphaël CORREIA RIBEIRO	Inspecteur des finances publiques
François COTTALORDA	Inspecteur des finances publiques
Lionel COUZON	Inspecteur des finances publiques
Frédéric CURTELIN	Inspecteur divisionnaire des finances publiques
Eric DAL-BUONO	Inspecteur principal des finances publiques
Cyrille DEHAYES	Contrôleur principal des finances publiques
Mohamed DE LORGERIL	Inspecteur des finances publiques
Fabrice DENYS	Inspecteur des finances publiques
Frédéric DOUCET	Inspecteur principal des finances publiques
Élodie DURAND	Inspectrice des finances publiques
Jérôme ELOUNDOU	Inspecteur des finances publiques
Philippe GIBERT	Inspecteur des finances publiques
Dominique GODET	Inspecteur des finances publiques
Anna GOMAN	Inspectrice des finances publiques
Gildas GUYADER	Contrôleur principal des finances publiques
Patrice HECHINGER	Inspecteur des finances publiques
Patrick HERBAUT	Contrôleur principal des finances publiques
Frédéric LAURENT	Administrateur des finances publiques adjoint
Eric LESAGE	Inspecteur des finances publiques
Raphaël LESAGE	Inspecteur des finances publiques
Danielle LEFEUVRE LE VAN HUY	Inspectrice des finances publiques
Muriel LOUIS	Inspectrice des finances publiques
Frédéric LUNETEAU	Inspecteur des finances publiques
Mohamed MAALOU	Inspecteur des finances publiques
Elena MAN	Inspectrice des finances publiques
Laurence MARAMBAT	Inspectrice des finances publiques

Brigitte MEAK	Inspectrice des finances publiques
Nicole NAVATEL	Inspectrice des finances publiques
Evelyne NEWLAND	Inspectrice divisionnaire des finances publiques
Tony PESOU	Inspecteur des finances publiques
Katell PETITFRERE- GOULFIER	Inspectrice des finances publiques
Pierre RENUCCI	Inspecteur des finances publiques
Patrice ROUX	Inspecteur des finances publiques
Rosalie SIMEONI-HUYNH	Inspectrice des finances publiques
Jérémy THEROND	Inspecteur des finances publiques
Céline THIOLLIER	Inspectrice des finances publiques
Béatrice VERGEROLLE	Contrôleur des finances publiques
Françoise VIARD	Inspectrice des finances publiques
Patrick VILLERONCE	Inspecteur divisionnaire des finances publiques
Patrice VUILLEMIN	Inspecteur des finances publiques
Amaury WATTELEZ	Inspecteur des finances publiques

Direction nationale d'Interventions domaniales (DNID)

IDF-2018-09-10-017

Arrêté portant délégation de signature de M. Alain
CAUMEIL au pôle évaluations - SAFER

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES
3 avenue du chemin de Presles
94417 Saint Maurice cedex

☎ 01 45 11 62 00
Ref : 2018-21-bis

ARRETE

portant désignation des commissaires du gouvernement adjoints pour siéger auprès de la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural de l'Ile-de-France

L'administrateur général des finances publiques de classe normale, directeur de la direction nationale d'interventions domaniales,

VU le code rural et de la pêche maritime, notamment son article R141-9 ;

VU l'arrêté du 10 janvier 2007 relatif à la désignation de commissaires du gouvernement auprès des sociétés d'aménagement foncier et établissement rural ;

VU l'arrêté du 23 décembre 2006 modifié relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

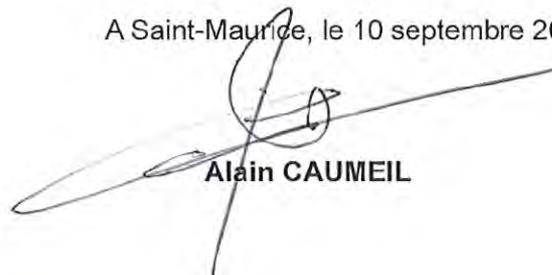
VU le décret Président de la République du 11 septembre 2017 portant nomination de Monsieur **Alain CAUMEIL** administrateur général des finances publiques de classe normale, en qualité de directeur de la direction nationale d'interventions domaniales.

ARRÊTE :

Article 1^{er} : **M Frédéric LAURENT**, administrateur des finances publiques adjoint, et en cas d'absence ou d'empêchement de **M. Frédéric LAURENT**, **Mme Sihem AYADI**, **M. ERIC DALBUONO**, **M. Frédéric DOUCET**, inspecteurs principaux des finances publiques, **M. Patrick VILLERONCE**, **Mme EVELYNE NEWLAND**, **Mme Françoise AUMAITRE- LOPATA**, **M. Frédéric CURTELIN**, inspecteurs divisionnaires des Finances publiques, sont désignés afin d'exercer la fonction de commissaire du Gouvernement adjoint auprès de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural d' Île-de-France dans les conditions prévues aux articles R.141-9 et suivants du code susvisé.

Article 2 : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté numéro 2018-21 du 2 janvier 2018 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Île-de-France et affiché dans les locaux de la direction nationale d'interventions domaniales.

A Saint-Maurice, le 10 septembre 2018



Alain CAUMEIL

Direction nationale d'Interventions domaniales (DNID)

IDF-2018-09-10-020

Arrêté portant délégation de signature de M. Alain
CAUMEIL au pôle PPR - BIL



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES
3 avenue du chemin de Presles
94417 Saint Maurice cedex

☎ 01 45 11 62 00

REFERENCES : 2018-25 BIS

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

L'administratrice des finances publiques, ordonnateur secondaire de la direction nationale d'interventions domaniales,

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret n°2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'Etat ;

VU le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

VU le décret 2017-1423 du 2 octobre 2017

VU l'arrêté du 23 décembre 2006 modifié relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

VU l'arrêté du 28 décembre 2017 portant délégation des pouvoirs d'ordonnateurs secondaires du ministre de l'action et des comptes publics.

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Délègue sa signature d'ordonnateur secondaire pour les opérations de la direction nationale d'interventions domaniales relatives à l'ordonnancement des dépenses de fonctionnement et d'investissement, aux recettes non fiscales assignées auprès du Comptable spécialisé du domaine (CSDOM), du Contrôle budgétaire et comptable ministériel (CBCM) Finances, et du Directeur départemental des finances publiques du Val de Marne, dans la limite exclusive de 5000 € à :

- M. Jean-François DELHOM, inspecteur des finances publiques,
- M. Michel BATY, inspecteur des finances publiques,
- M. Sylvain BEHOTEGUY, contrôleur des finances publiques,
- M. Eddy Riant, agent administratif des finances publiques,
- M. Benoît BUDIN, agent administratif des finances publiques,
- M. Anthony ROME, agent administratif des finances publiques.

Article 2 : Délègue sa signature pour effectuer les ordres de restitution sans ordonnancement préalable de la direction nationale d'interventions domaniales à :

- M. Jean-François DELHOM, inspecteur des finances publiques,



- M. Sylvain BEHOTEGUY, contrôleur des finances publiques,
- Mme Viviane TARTE, agente administrative des finances publiques,
- M. Benoît BUDIN, agent administratif des finances publiques,
- M. Anthony ROME, agent administratif des finances publiques.

Article 3 : Délègue sa signature pour réaliser les dépenses sur cartes d'achat de la direction nationale d'interventions domaniales au titre des programmes 156 et 907 dans la limite des plafonds fixés individuellement auprès de la BNP :

- M. Michel BATY, inspecteur des finances publiques,
- M. Mhani ZIANE, agent administratif des finances publiques,
- Mme Viviane TARTE, agente administrative des finances publiques,
- M. Thierry DOUY, agent administratif des finances publiques,
- M. Eddy Riant, agent administratif des finances publiques.

Article 4 : Délègue sa signature pour valider les frais de déplacements du portail FDD au titre des programmes 156 et 907 pour la DNID dans la limite de 5000 € :

- M. Jean-François DELHOM, inspecteur des finances publiques,
- M. Sylvain BEHOTEGUY, contrôleur des finances publiques,
- M. Benoît BUDIN, agent administratif des finances publiques.

Article 5 : Délègue sa signature aux personnes suivantes pour valider dans l'application Chorus les engagements juridiques, les recettes non fiscales, les demandes de paiement, et certifier les services faits relevant du périmètre du centre de services partagés de la direction nationale d'interventions domaniales, dans le cadre des délégations de gestion réalisées par les délégants :

- Mme Sylvie ALBANHAC, inspectrice divisionnaire des finances publiques,
- Mme Annick GUY, contrôlease principale des finances publiques,
- Mme Christelle LE ROUZIC, contrôlease principale des finances publiques,
- M. Victor DUONG, agent administratif des finances publiques,
- Mme Sophie CHANTELAUZE, agente administrative des finances publiques,
- Mme Monelle MARIE-LUCE, agente administrative des finances publiques,
- Mme Dieulène CYRIL, agente administrative des finances publiques,
- M. Emmanuel BERIDOT, agent administratif des finances publiques,
- Mme Sabrina DJERROUD, agente administrative des finances publiques,
- M. Christophe MOURET, contrôleur des finances publiques.

Article 6 : La présente délégation annule et remplace la délégation n° 2018-25 consentie le 2 janvier 2018 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Île-de-France.

A Saint-Maurice, le 10 septembre 2018


Anne-Marie CHEVALIER

Direction nationale d'Interventions domaniales (DNID)

IDF-2018-09-10-016

Arrêté portant délégation de signature de M. Alain
CAUMEIL au Pôle Ventes Mobilières - CAV Cadres
ordonnateurs

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES

3, avenue du Chemin de Presles
94417 Saint Maurice cedex

☎ 01 45 11 62 00

REFERENCES : 2018-42 BIS

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

L'administratrice des finances publiques, ordonnateur secondaire de la direction nationale d'Interventions domaniales

VU le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L3211-17 et suivants et D3221-16 ;

VU le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques;

VU l'arrêté du 23 décembre 2006 modifié relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

VU le décret 2017-1423 du 2 octobre 2017 pris en application de l'article 75 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU l'arrêté du 28 décembre 2017 portant délégation des pouvoirs d'ordonnateurs secondaires du ministre de l'action et des comptes publics.

ARRÊTE :

Article 1^{er}: Délégation de signature est donnée aux commissaires aux ventes, à l'effet de signer, en mon nom dans la limite de leurs attributions et compétences définies en annexe 1 au présent arrêté :

- L'engagement juridique des frais de vente liquidés hors procédure de marché public (gardes meubles, expertises,...) dont le montant HT n'excède pas 15 000 € (par unité de prestation ou, pour les prestations à exécution excessive, sur une année) ;
- Les bons de commandes de prestations inférieures à 15 000 € HT, le contrôle des factures et la transmission pour ordonnancement des marchés publics passés par la direction nationale d'interventions domaniales ;
- L'instruction et la liquidation des frais de garde.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement du commissaire, l'assistant a délégation pour signer en mon nom dans la limite de leurs attributions et compétences définies en annexe 2 au présent arrêté :

- L'engagement juridique des frais de ventes liquidés hors procédure de marché public dont le montant HT n'excède pas 15 000 € (par unité de prestation ou pour les prestations à exécution excessive sur une année) ;
- Les bons de commande de prestations inférieures à 15000 € HT, le contrôle des factures et la transmission pour ordonnancement des marchés publics passés par la direction nationale d'interventions domaniales ;
- L'instruction et la liquidation des frais de garde.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement du commissaire « Justice – Objets trouvés – Hébergés », **M. Rachid HAMOUNI**, inspecteur des finances publiques, a délégation pour signer en mon nom et dans la limite des attributions et compétences de ce commissariat :

- l'attestation du service fait des prestations afférentes à l'organisation des ventes mobilières dans le cadre d'un marché public ;
- l'instruction et la liquidation des frais de garde.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Rachid HAMOUNI**, responsable du magasin domanial d'Île-de-France, délégation est donnée à **M. Paul LABICHE**, contrôleur des finances publiques, à l'effet de signer, en mon nom, dans la limite des attributions et compétences du CAV « Justice-Objets trouvés-Hébergés ».

Article 5: La présente délégation annule et remplace la délégation n° 2018-42 consentie le 2 janvier 2018 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Île-de-France.

A Saint-Maurice le 10 septembre 2018

Anne-Marie CHEVALIER



ANNEXE 1 A L'ARRÊTÉ du 10 SEPTEMBRE 2018
 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE
 Liste des Inspecteurs des Finances Publiques
 Commissaires aux ventes - Pôle Ventes Mobilières

Nom – Prénom	Compétence territoriale
COINDET Laetitia	Départements : 28, 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95.
GOMEZ Camille	Départements : 28, 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95.
EL MANOUZI Amal	Départements : 28, 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95.
BOURQUIN Christophe	Départements : 1, 7, 26, 38, 42, 69, 73, 74
CHINIARD Christine	Départements : 04, 05, 06, 13, 83, 84
CLAUDOT- ROY Thierry	Départements : 8, 51, 52, 54, 55, 57, 67, 68, 88
DAVID Aurélie	Départements : 14, 22, 29, 35, 50, 53, 56, 61, 72.
DAVID Florie	Départements : 10, 21, 25, 39, 45, 58, 70, 71, 89, 90
DARMON Stéphane	Départements : 3, 15, 18, 19, 23, 36, 43, 48, 63, 87
LEIZOUR Johann	Départements : 2, 27, 59, 60, 62, 76, 80
MARTIN Olivier	Départements : 16, 24, 32, 33, 40, 47, 64, 65
RANGER Aurélie	Départements : 17, 37, 41, 44, 49, 79, 85, 86
CASTANG Karine	Départements : 9, 11, 12, 30, 31, 34, 46, 66, 81, 82

ANNEXE 2 A L'ARRÊTÉ DU 10 SEPTEMBRE 2018

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Liste des Contrôleurs des Finances Publiques

Pôle Ventes Mobilières

CAV	Nom – Prénom	Compétence territoriale
IDF Fourrières	JULIENNE Patricia	Départements : 28, 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95.
	LAVIELLE Philippe	
	DE BARROS Michel	
IDF ADM1	ANÉ Vincent	Départements : 28, 75, 78, 91
IDF ADM2	NIGON Sheila	Départements : 77, 92, 93, 94, 95
JUSTICE	Rachel CAUVAS	Départements : 28, 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95
BORDEAUX	BUISSON Emmanuelle	Départements 16, 24, 32, 33, 40, 47, 64, 65
	MESPOULEDE Arnaud	
DIJON	DOUSSE-PLANTE Bruno	Départements 10, 21, 25, 39, 45, 58, 70, 71, 89, 90
	NARDON Christine	
LILLE	RHALMI Rachida	Départements 02, 27, 59, 60, 62, 76, 80
	TELLIER Aurélien	
LYON	DELADERIERE Soazig	Départements 01, 07, 26, 38, 42, 69, 73, 74
	FOURCAIL Philippe	
MARSEILLE	CHALEROUX Roselyne	Départements 04, 05, 06, 13, 83, 84
	PADOVANI Valérie	
MOZAC	ETIENNE Brigitte	Départements 03, 15, 18, 19, 23, 36, 43, 48, 63, 87
	FERCHAUX Jocelyn	
NANCY	MOUTON Eric	Départements 08, 51, 52, 54, 55, 57, 67, 68, 88
	MARTIN Catherine	
POITIERS	MARQUES Fanny	Départements 17, 37, 41, 44, 49, 79, 85, 86
	PIERRE Nathalie	

CAV	Nom – Prénom	Compétence territoriale
RENNES	GESTALIN Servan	Départements 14, 22, 29, 35, 50, 53, 56, 61, 72
	NIJEAN Christine	
TOULOUSE	GRACZYK Jean	Départements 09, 11, 12, 30, 31, 34, 46, 66, 81, 82
	CAZALS Pierre	

Direction nationale d'Interventions domaniales (DNID)

IDF-2018-09-10-010

Arrêté portant délégation de signature de M. Alain
CAUMEIL au Pôle Ventes Mobilières - CAV Paris Cadres

A



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES

3, avenue du Chemin de Presles
94417 Saint Maurice cedex

☎ 01 45 11 62 00

REF : 2018-32 BIS

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

L'administrateur général des finances publiques de classe normale, directeur de la direction nationale d'interventions domaniales

VU le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L3211-17 et suivants et D3221-16 ;

VU le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques;

VU l'arrêté du 23 décembre 2006 modifié relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

VU le décret du Président de la République du 11 septembre 2017 portant nomination de Monsieur **Alain CAUMEIL** administrateur général des finances publiques de classe normale , en qualité de Directeur de la Direction Nationale d'Interventions domaniales.

ARRÊTE :

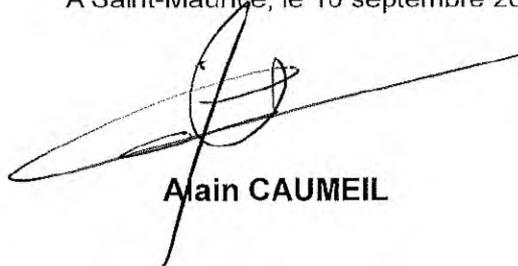
Article 1^{er}: Délégation de signature est donnée aux commissaires aux ventes, à l'effet de signer, en mon nom dans la limite de leurs attributions et compétences définies en annexe au présent arrêté :

- ◆ tous les actes de gestion (acceptation ou refus des procès-verbaux de remises, procès-verbal de destruction) ayant trait à la réalisation des aliénations faites avec publicité et concurrence des objets et matériels qui lui sont remis sauf biens hors consommation courante ou susceptibles de comporter des matériaux dangereux ou présentant des risques ;
- ◆ tous les actes administratifs relatifs à l'adjudication des ventes aux enchères ;

- ◆ l'instruction des réclamations relatives à l'activité de ventes mobilières ainsi que les résolutions de ventes et sanctions éventuelles ;
- ◆ les procès-verbaux de remise de service ;
- ◆ le contrôle de régularisation définitive des ventes par adjudication.

Article 2 : La présente délégation annule et remplace la délégation n° 2018-32 consentie le 2 janvier 2018 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Île-de-France.

A Saint-Maurice, le 10 septembre 2018



Alain CAUMEIL

ANNEXE A L'ARRÊTÉ du 10 septembre 2018
 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE
 Liste des Inspecteurs des Finances Publiques
 Commissaires aux ventes - Pôle Ventes Mobilières

Nom – Prénom	Attributions	Compétence territoriale
COINDET Laetitia	Fourrières administratives et judiciaires	Départements : 28, 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95.
GOMEZ Camille	Tous biens à l'exception des véhicules de fourrières, des remises de scellés des juridictions, des objets trouvés et des biens des hébergés	Départements : 28, 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95.
EL MANOUZI Amal	Monopole des juridictions, objets trouvés, biens des hébergés	Départements : 28, 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95.

Direction nationale d'Interventions domaniales (DNID)

IDF-2018-09-10-011

Arrêté portant délégation de signature de M. Alain
CAUMEIL au Pôle Ventes Mobilières - CAV Paris cadres
B



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES

3, avenue du Chemin de Presles
94417 Saint Maurice cedex

☎ 01 45 11 62 00

REFERENCES : 2018-34 BIS

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

L'administrateur général des finances publiques de classe normale, directeur de la direction nationale d'interventions domaniales,

VU le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L3211-17 et suivants et D3221-16 ;

VU le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques;

VU l'arrêté du 23 décembre 2006 modifié relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

VU le décret du Président de la République du 11 septembre 2017 portant nomination de Monsieur **Alain CAUMEIL** administrateur général des finances publiques de classe normale, en qualité de directeur de la direction nationale d'interventions domaniales.

ARRÊTE :

Article 1 - Délégation de signature est donnée aux contrôleurs des finances publiques, assistants des commissaires aux ventes, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences définies en annexe au présent arrêté :

- ◆ tous les actes de gestion (acceptation ou refus des propositions de remises, résolutions pour non enlèvement, restitutions, transferts de biens, courriers d'injonction) ayant trait à la réalisation des aliénations faites avec publicité et concurrence des objets et matériels qui lui sont remis sauf biens hors consommation courante ou susceptibles de comporter des matériaux dangereux ou présentant des risques ;

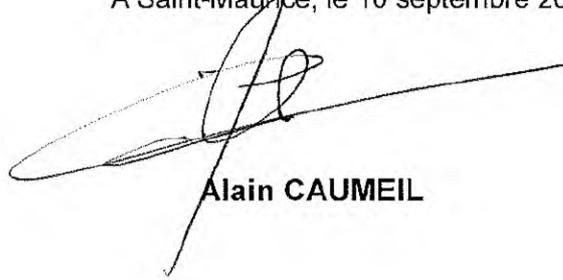
Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement du commissaire, l'assistant a délégation pour signer en mon nom :

- ◆ Les procès verbaux de destruction et déconstruction dans le cadre du marché d'enlèvement des VHU (véhicules hors d'usage);
- ◆ L'instruction des réclamations relatives à l'activité de ventes mobilières ;
- ◆ Les acceptations de devis ;

- ◆ L'affectation de véhicules dans le cadre des demandes des services de police et de gendarmerie ;
- ◆ Le contrôle de régularisation définitive des ventes par adjudication ;
- ◆ Les statistiques trimestrielles.

Article 3 : La présente délégation annule et remplace la délégation n° 2018-34 consentie le 2 janvier 2018 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Île-de-France.

A Saint-Maurice, le 10 septembre 2018



Alain CAUMEIL

ANNEXE A L'ARRÊTÉ DU 10 SEPTEMBRE 2018

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Liste des Contrôleurs des Finances Publiques

Pôle Ventes Mobilières

CAV	Nom – Prénom	Attributions	Compétence territoriale
IDF Fourrières	JULIENNE Patricia	Fourrières administratives et judiciaires	Départements : 28, 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95.
	LAVIELLE Philippe		
	DE BARROS Michel		
IDF ADM	ANÉ Vincent	Tous biens à l'exception des véhicules de fourrières, des remises de scellés des juridictions, des objets trouvés et des biens des hébergés	Départements : 28, 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95
	NIGON Sheila		
	NAHON Boris		
JUSTICE	CAUVAS Rachel	Monopole des juridictions, objets trouvés, biens des hébergés	Départements : 28, 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95

Direction nationale d'Interventions domaniales (DNID)

IDF-2018-09-10-009

Arrêté portant délégation de signature de M. Alain
CAUMEIL au Pôle Ventes Mobilières - CAV province
Cadres A



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES
3, avenue du Chemin de Presles
94417 Saint Maurice cedex

☎ 01 45 11 62 00
REF : 2018-33 BIS

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

L'administrateur général des finances publiques de classe normale, directeur de la direction nationale d'interventions domaniales

VU le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L3211-17 et suivants et D3221-16 ;

VU le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques;

VU l'arrêté du 23 décembre 2006 modifié relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

VU le décret du Président de la République du 11 septembre 2017 portant nomination de Monsieur **Alain CAUMEIL** administrateur général des finances publiques de classe normale , en qualité de Directeur de la Direction Nationale d'Interventions domaniales.

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée aux commissaires aux ventes, à l'effet de signer, en mon nom dans la limite de leurs attributions et compétences définies en annexe au présent arrêté :

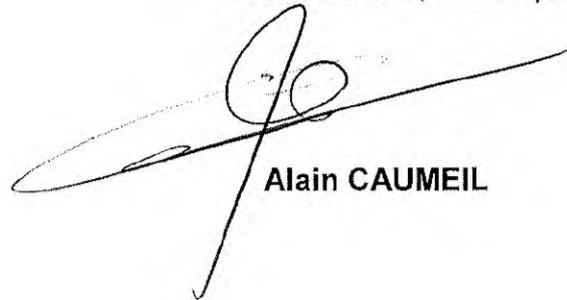
- ◆ tous les actes de gestion (acceptation ou refus des procès-verbaux de remises, procès-verbal de destruction) ayant trait à la réalisation des aliénations faites avec publicité et concurrence des objets et matériels qui lui sont remis sauf biens hors consommation courante ou susceptibles de comporter des matériaux dangereux ou présentant des risques ;
- ◆ tous les actes administratifs relatifs à l'adjudication des ventes aux enchères ;
- ◆ en matière de cessions par appels d'offres, et sauf biens hors consommation courante ou susceptibles de comporter des matériaux dangereux ou présentant des risques ;
- les actes constitutifs du dossier de vente après approbation préalable de la direction ;



- l'approbation des soumissions pour les ventes de biens mobiliers dont le montant n'excède pas 25 000 €, hors taxe domaniale ;
- ◆ en matière de cessions amiables, l'avis donné sur les mérites de la demande et sur la valeur vénale du bien mobilier,
- dont l'estimation n'excède pas 25 000 €, hors taxe domaniale,
- accompagné de l'approbation préalable de la direction si l'estimation excède 25 000 €, hors taxe domaniale ;
- ◆ l'instruction des réclamations relatives à l'activité de ventes mobilières ainsi que les résolutions de ventes et sanctions éventuelles ;
- ◆ les procès-verbaux de remise de service y compris la régie de recettes lorsqu'elle est intégrée au commissariat aux ventes ;
- ◆ le contrôle de régularisation définitive des ventes par adjudication.

Article 2 : La présente délégation annule et remplace la délégation n° 2018-33 consentie le 2 janvier 2018 et sera publiée au recueil des actes administratifs d'Île-de-France.

A Saint-Maurice, le 10 septembre 2018



Alain CAUMEIL

ANNEXE A L'ARRÊTÉ DU 10 septembre 2018
 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE
 Liste des Inspecteurs des Finances Publiques
 Commissaires aux ventes - Pôle Ventes Mobilières

Nom – Prénom	Compétence territoriale
BOURQUIN Christophe	Départements : 1, 7, 26, 38, 42, 69, 73, 74
CHINIARD Christine	Départements : 04, 05, 06, 13, 83, 84
CLAUDOT- ROY Thierry	Départements : 8, 51, 52, 54, 55, 57, 67, 68, 88
DAVID Aurélie	Départements : 14, 22, 29, 35, 50, 53, 56, 61, 72.
DAVID Florie	Départements : 10, 21, 25, 39, 45, 58, 70, 71, 89, 90
DARMON Stéphane	Départements : 3, 15, 18, 19, 23, 36, 43, 48, 63, 87
LEIZOUR Johann	Départements : 2, 27, 59, 60, 62, 76, 80
MARTIN Olivier	Départements : 16, 24, 32, 33, 40, 47, 64, 65
RANGER Aurélie	Départements : 17, 37, 41, 44, 49, 79, 85, 86
CASTANG Karine	Départements : 9, 11, 12, 30, 31, 34, 46, 66, 81, 82

Direction nationale d'Interventions domaniales (DNID)

IDF-2018-09-10-012

Arrêté portant délégation de signature de M. Alain
CAUMEIL au Pôle Ventes Mobilières - CAV Province
cadres B

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES
3, avenue du Chemin de Presles
94417 Saint Maurice cedex

☎ 01 45 11 62 00

REFERENCES : 2018-35 BIS

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

L'administrateur général des finances publiques de classe normale, directeur de la direction nationale d'interventions domaniales,

VU le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L3211-17 et suivants et D3221-16 ;

VU le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques;

VU l'arrêté du 23 décembre 2006 modifié relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

VU le décret du Président de la République du 11 septembre 2017 portant nomination de Monsieur **Alain CAUMEIL** administrateur général des finances publiques de classe normale, en qualité de Directeur de la Direction Nationale d'Interventions domaniales.

ARRÊTE :

Article 1er - Délégation de signature est donnée aux contrôleurs des finances publiques, assistants des commissaires aux ventes, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences définies en annexe au présent arrêté :

- ◆ tous les actes de gestion (acceptation ou refus des propositions de remises, résolutions pour non enlèvement, restitutions, transferts de biens, courriers d'injonction) ayant trait à la réalisation des aliénations faites avec publicité et concurrence des objets et matériels qui lui sont remis sauf biens hors consommation courante ou susceptibles de comporter des matériaux dangereux ou présentant des risques ;

Article 2 En cas d'absence ou d'empêchement du commissaire, l'assistant a délégation pour signer en mon nom :

- ◆ Les procès verbaux de destruction et déconstruction dans le cadre du marché d'enlèvement des VHU (véhicules hors d'usage);
- ◆ L'instruction des réclamations relatives à l'activité de ventes mobilières ;
- ◆ Les acceptations de devis ;
- ◆ L'affectation de véhicules dans le cadre des demandes des services de police et de gendarmerie ;
- ◆ La rédaction des cahiers des charges particulières pour les appels d'offres et marchés d'enlèvement et la signature après visa de la Direction ;
- ◆ Les cessions de gré à gré (après avis de la DNID) ;
- ◆ Le contrôle de régularisation définitive des ventes par adjudication ;
- ◆ Les statistiques trimestrielles.

Article 3 : La présente délégation annule et remplace la délégation n° 2018-35 consentie le 2 janvier 2018 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

A Saint-Maurice, le 10 septembre 2018



Alain CAUMEIL

ANNEXE A L'ARRÊTÉ DU 10 SEPTEMBRE 2018
 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE
 Liste des Contrôleurs des Finances Publiques
 Pôle Ventes Immobilières

CAV	Nom – Prénom	Compétences territoriales
BORDEAUX	BUISSON Emmanuelle	16, 24, 32, 33, 40, 47, 64, 65
	MESPOULEDE Arnaud	
DIJON	DOUSSE-PLANTE Bruno	10, 21, 25, 39, 45, 58, 70, 71, 89, 90
	NARDON Christine	
LILLE	RHALMI Rachida	02, 27, 59, 60, 62, 76, 80
	TELLIER Aurélien	
LYON	DELADERIERE Soazig	01, 07, 26, 38, 42, 69, 73, 74
	FOURCAIL Philippe	
MARSEILLE	CHALEROUX Roselyne	04, 05, 06, 13, 83, 84
	PADOVANI Valérie	
MOZAC	ETIENNE Brigitte	03, 15, 18, 19, 23, 36, 43, 48, 63, 87
	FERCHAUX Jocelyn	
NANCY	MOUTON Eric	08, 51, 52, 54, 55, 57, 67, 68, 88
	MARTIN Catherine	
POITIERS	PIERRE Nathalie	17, 37, 41, 44, 49, 79, 85, 86
	MARQUES Fanny	
RENNES	GESTALIN Servan	14, 22, 29, 35, 50, 53, 56, 61, 72
	NIJEAN Christine	
TOULOUSE	GRACZYK Jean-Gérard	09, 11, 12, 30, 31, 34, 46, 66, 81, 82
	CAZALS Pierre	

Direction nationale d'Interventions domaniales (DNID)

IDF-2018-09-10-014

Arrêté portant délégation de signature de M. Alain
CAUMEIL au Pôle Ventes Mobilières - Service DPC
cadre B



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES

3, avenue du Chemin de Presles
94417 Saint Maurice cedex

☎ 01 45 11 62 00

REFERENCES : 2018-37 BIS

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

L'administrateur général des finances publiques de classe normale, directeur en charge de la direction nationale d'interventions domaniales

VU le code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L3211-17 et suivants ;

VU le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

VU l'arrêté du 23 décembre 2006 relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

VU le décret du Président de la République du 11 septembre 2017 portant nomination de Monsieur **Alain CAUMEIL** administrateur général des finances publiques de classe normale , en qualité de directeur en charge de la direction nationale d'interventions domaniales.

ARRÊTE :

Article 1er - Délégation de signature est donnée à **M. Bernard COHEN**, contrôleur des finances publiques, à l'effet de signer, en mon nom, les courriers d'accompagnement administratifs simples relatifs aux appels d'offres, aux cessions amiables, aux réclamations et aux marchés publics afférents à l'activité des ventes mobilières.

Article 2 : La présente délégation annule et remplace la délégation n° 2018-37 consentie le 2 janvier 2018 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Île-de-France.

A Saint-Maurice le 10 septembre 2018

Alain CAUMEIL

Direction nationale d'Interventions domaniales (DNID)

IDF-2018-09-10-013

Arrêté portant délégation de signature de M. Alain
CAUMEIL au Pôle Ventes Mobilières - Service DPC
Cadres A



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES

3, avenue du Chemin de Presles
94417 Saint Maurice cedex

☎ 01 45 11 62 00

REFERENCES : 2018-36 BIS

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

L'administrateur général des finances publiques de classe normale, directeur de la direction nationale d'interventions domaniales

VU le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L3211-17 et suivants et D3221-16 ;

VU le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

VU l'arrêté du 23 décembre 2006 modifié relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

VU le décret du Président de la République du 11 septembre 2017 portant nomination de Monsieur **Alain CAUMEIL** administrateur général des finances publiques de classe normale, en qualité de Directeur de la Direction Nationale d'Interventions domaniales.

ARRÊTE :

Article 1^{er} - Délégation de signature est donnée à **Mme Cécile MUGARD**, à **MM. Mathieu GOMEZ**, **KINDA Douni** et **Adrien TIREL**, inspecteurs des finances publiques, à l'effet de signer, en mon nom :

- ◆ en matière d'appels d'offres, les approbations de soumissions pour la vente de biens mobiliers dans la limite d'un prix n'excédant pas 25 000€ et ne portant pas sur des matériaux dangereux ou présentant des risques ;
- ◆ en matière de cessions amiables, après approbation préalable de la direction, l'avis donné sur la valeur vénale du bien mobilier dans la limite n'excédant pas 25 000€ ;
- ◆ les locations de biens mobiliers jusqu'à 1 500€ ;
- ◆ les courriers d'accompagnement administratifs simples relatifs aux appels d'offres, aux cessions amiables, aux réclamations et aux marchés publics afférents à l'activité des ventes mobilières.

Article 2 : La présente délégation annule et remplace la délégation 2018-36 consentie le 2 janvier 2018 et sera publiée recueil des actes administratifs de la région Île-de-France.

A Saint-Maurice, le 10 septembre 2018

Alain CAUMEIL

Direction nationale d'Interventions domaniales (DNID)

IDF-2018-09-10-015

Arrêté portant délégation de signature de M. Alain
CAUMEIL au Pôle Ventes Mobilières - Service SOV
Cadres A

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES

3, avenue du Chemin de Presles

94417 Saint Maurice cedex

☎ 01 45 11 62 00

REFERENCES : 2018-40 BIS

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

L'administratrice des finances publiques, ordonnateur secondaire de la direction nationale d'Interventions domaniales

VU le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L3211-17 et suivants et D3221-16 ;

VU le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques;

VU le décret 2017-1423 du 2 octobre 2017 pris en application de l'article 75 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU l'arrêté du 23 décembre 2006 modifié relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

VU le décret n° 2011-1853 du 9 décembre 2011 modifiant certains seuils du code des marchés publics ;

VU l'arrêté du 28 décembre 2017 portant délégation des pouvoirs d'ordonnateurs secondaires du ministre de l'action et des comptes publics.

ARRÊTE :

Article 1^{er} - Délégation de signature est donnée à **Mme Caroline FOURNEL**, responsable du service « Organisation des ventes », inspectrice des finances publiques, à l'effet de signer, en mon nom, les actes suivants :

- l'engagement juridique des frais de vente liquidés hors procédure de marché public (publicité) dont le montant HT n'excède pas 15 000€ (par unité de prestation ou, pour les prestations à exécution excessive, sur une année) ;
- les bons de commandes de prestations inférieures à 15 000 € HT, le contrôle des factures et la transmission pour ordonnancement des marchés publics passés par la direction nationale d'interventions domaniales ;

- l'attestation du service fait des prestations afférentes à l'organisation des ventes mobilières dans le cadre d'un marché public ;
- l'instruction et la liquidation des frais de garde.

Article 2 : La présente délégation annule et remplace la délégation n° 2018-40 consentie le 2 janvier 2018 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Île-de-France.

A Saint-Maurice, le 10 septembre 2018



Anne-Marie CHEVALIER

Direction nationale d'Interventions domaniales (DNID)

IDF-2018-09-10-022

Arrêté portant délégation générale de signature de M.
Alain CAUMEIL, Directeur de la DNID au pôle GPP -

cadres A

délégation, DNID



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES

3 avenue du chemin de Presles

94417 Saint Maurice cedex

☎ 01 45 11 62 00

REFERENCES : 2018-27 BIS

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

L'administrateur général des finances publiques de classe normale, directeur de la direction nationale d'interventions domaniales

VU le code civil, notamment ses articles 809 et suivants ;

VU le code de procédure civile, notamment ses articles 1342 et suivants ;

VU le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

VU le décret 2017-1423 du 2 octobre 2017 pris en application de l'article 75 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU l'arrêté du 23 décembre 2006 modifié relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

VU l'arrêté du 28 décembre 2017 portant délégation des pouvoirs d'ordonnateurs secondaires du ministre de l'action et des comptes publics.

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée aux inspecteurs des Finances publiques mentionnés en annexe au présent arrêté, à l'effet de signer en mon nom, dans la limite de la compétence territoriale de la direction nationale d'interventions domaniales :

- toutes pièces se rapportant au compte 907 « Opérations commerciales du Domaine » dans la limite de 50 000 € ;
- les autorisations de paiement jusqu'à 50 000€ ;
- les ordres de paiement concernant les dépenses sur crédits budgétaires se rapportant aux successions en déshérence ou sur le compte d'affectation spéciale (CAS) « Gestion du patrimoine immobilier de l'État » se rapportant aux biens sans

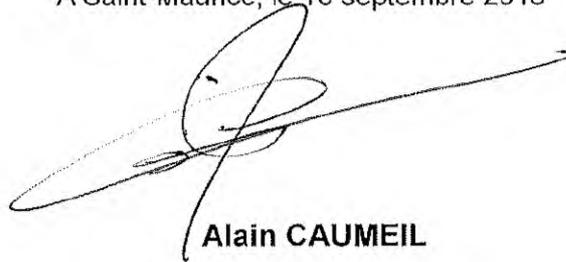


maître jusqu'à 50 000 € ;

- les ordres de restitution à des héritiers ou légataires jusqu'à 50 000€.

Article 2 : La présente délégation annule et remplace la délégation n° 2018-27 consentie le 2 janvier 2018 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Île-de-France.

A Saint-Maurice, le 10 septembre 2018



Alain CAUMEIL

ANNEXE A L'ARRÊTÉ DU 10 septembre 2018 PORTANT DÉLÉGATION DE
SIGNATURE

Liste des inspecteurs des finances publiques
Gestion des patrimoines privés

NOM - Prénom
BIWAND Martial
BIENFAIT Jérémy
BRUNET Frédéric
DESRAVINES José
FOYARD Hélène
HESS Bernard
JOULIA Johnny
LE FLOC Fabrice
SCHRAMBACH Claire
SOTTEAU Arnaud
TANCRE Marion
THACH Chrisna
THIEBAUT BARLATIER DE MAS Arnaud
VU NGOC Emmanuel
WOLOSZYN Lise

Direction nationale d'Interventions domaniales (DNID)

IDF-2018-09-10-023

Arrêté portant délégation générale de signature de M.
Alain CAUMEIL, Directeur de la DNID, au pôle GPP -
Cadres B Gestionnaires



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES

3 avenue du chemin de Presles
94417 Saint Maurice cedex

☎ 01 45 11 62 00

REFERENCES : 2018-28 BIS

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

L'administrateur général des finances publiques de classe normale, directeur de la direction nationale d'interventions domaniales

VU le code civil , notamment ses articles 809 et suivants ;

VU le code de procédure civile, notamment ses articles 1342 et suivants ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret 2017-1423 du 2 octobre 2017

VU l'arrêté du 23 décembre 2006 modifié relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

VU l'arrêté du 28 décembre 2017 portant délégation des pouvoirs d'ordonnateurs secondaires du ministre de l'action et des comptes publics.

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée aux contrôleurs des finances publiques mentionnés en annexe au présent arrêté, à l'effet de signer en mon nom, dans la limite de compétence territoriale de la direction nationale d'interventions domaniales :

- toutes pièces se rapportant au compte 907 « Opérations commerciales du Domaine » dans la limite de 10 000 € ;
- les autorisations de paiement dans la limite de 10 000 € ;
- les ordres de paiement concernant les dépenses sur crédits budgétaires se rapportant aux successions en déshérence ou sur le compte d'affectation spéciale (CAS) « Gestion du patrimoine immobilier de l'État » se rapportant aux biens sans maître jusqu'à 10 000 € ;
- les ordres de restitution à des héritiers ou légataires jusqu'à 10 000 €.



Article 2 : La présente délégation annule et remplace la délégation n° 2018-28 consentie le 2 janvier 2018 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Île-de-France.

A Saint-Maurice, le 10 septembre 2018

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Alain CAUMEIL

ANNEXE A L'ARRÊTÉ DU 10 SEPTEMBRE 2018

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Liste des contrôleurs des finances publiques
Gestion des patrimoines privés

Nom - Prénom
BAUMANN Jessica
CENTRES Sophie
CHEYROUSE Martine
HATTE Nadine
MBOG Nadia
PALUT Cécile
PONCHUT Frédéric
ROY Cyril
SOLLIER Nicolas
VERNAY Patrice
WU Guanjing

Direction nationale d'Interventions domaniales (DNID)

IDF-2018-09-10-024

Arrêté portant délégation générale de signature de M.
Alain CAUMEIL, Directeur de la DNID, au pôle GPP -
Cadres C Gestionnaires

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES

3 avenue du chemin de Presles

94417 Saint Maurice cedex

☎ 01 45 11 62 00

REFERENCES : 2018-29 BIS

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

L'administrateur général des finances publiques de classe normale, directeur de la direction nationale d'interventions domaniales

VU le code civil, notamment ses articles 809 et suivants ;

VU le code de procédure civile, notamment ses articles 1342 et suivants ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret 2017-1423 du 2 octobre 2017 pris en application de l'article 75 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU l'arrêté du 23 décembre 2006 modifié relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

VU l'arrêté du 28 décembre 2017 portant délégation des pouvoirs d'ordonnateurs secondaires du ministre de l'action et des comptes publics.

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée aux agents des finances publiques mentionnés en annexe au présent arrêté, à l'effet de signer en mon nom, dans la limite de compétence territoriale de la direction nationale d'interventions domaniales :

- toutes pièces se rapportant au compte 907 « Opérations commerciales du Domaine » dans la limite de 5 000 € ;
- les autorisations de paiement dans la limite de 5 000 € ;
- les ordres de paiement concernant les dépenses sur crédits budgétaires se rapportant aux successions en déshérence ou sur le compte d'affectation spéciale (CAS) « Gestion du patrimoine immobilier de l'État » se rapportant aux biens sans maître jusqu'à 5 000 € ;
- les ordres de restitution à des héritiers ou légataires jusqu'à 5 000 €.

Article 2 : La présente délégation annule et remplace la délégation n° 2018-29 consentie le 2 janvier 2018 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

A Saint-Maurice, le 10 septembre 2018

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Alain CAUMEIL

ANNEXE A L'ARRÊTÉ DU 10 SEPTEMBRE 2018

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Liste des agents des finances publiques
Gestion des patrimoines privés

Nom - Prénom
AGZOU Rabia
BERGOGNE Yannick
BOTTON Catherine
DELAMARE Françoise
HUMBERT Nicolas
LEGOUAIL Barbara
ORIA Claudia

Direction nationale d'Interventions domaniales (DNID)

IDF-2018-09-10-025

Arrêté portant délégation générale de signature de M.
Alain CAUMEIL, Directeur de la DNID, au pôle GPP -
gestion générale



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES

3 avenue du chemin de Presles
94417 Saint Maurice cedex

☎ 01 45 11 62 00

REFERENCES : 2018-31 BIS

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

**L'administrateur général des finances publiques de classe normale,
directeur de la direction nationale d'interventions domaniales,**

VU le code civil, notamment ses articles 809 et suivants ;

VU le code de procédure civile, notamment ses articles 1342 et suivants ;

VU le code du domaine de l'État, notamment ses articles R 150-2 ; R 158 et suivants ;

VU le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU l'arrêté du 23 décembre 2006 modifié relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

VU le décret du Président de la République du 11 septembre 2017 portant nomination de Monsieur **Alain CAUMEIL** administrateur général des finances publiques de classe normale, en qualité de directeur de la direction nationale d'interventions domaniales.

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée aux inspecteurs, contrôleurs et agents des finances publiques mentionnés en annexe au présent arrêté, à l'effet de signer en mon nom, dans la limite de compétence territoriale de la direction nationale d'interventions domaniales :

- tous les courriers, y compris les demandes de prise de possession de valeurs et autres bien détenus par des tiers sans limite de montant, relatifs à l'administration provisoire des successions non réclamées ou à la curatelle des successions vacantes⁽¹⁾ dont la gestion a été confiée au domaine ;

⁽¹⁾ prévus aux articles 810 et suivants du code civil pour les décès postérieurs au 01/01/2007 (Loi du 23 juin 2006) et aux anciens articles 811 et suivants du code civil pour les décès antérieurs au 01/01/2007 (Loi du 20 novembre 1940 et arrêté du 2 novembre 1971).

- tous les actes administratifs se rapportant à l'appréhension, la gestion et la liquidation des successions, y compris en déshérence, qui ont été confiées au Domaine ;
- les inventaires prévus à l'article 1344 du code de procédure civile.

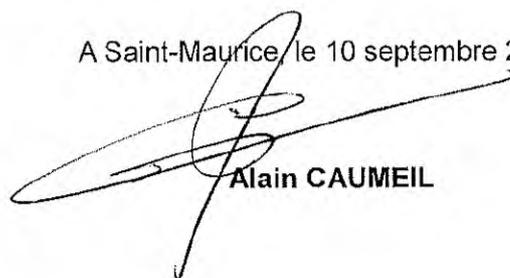
Article 2 : Délégation de signature est donnée aux inspecteurs des finances publiques mentionnés en annexe au présent arrêté, à l'effet de signer en mon nom, dans la limite de compétence territoriale de la direction nationale d'interventions domaniales :

- la liquidation-partage de communauté entre époux ou de succession et, le cas échéant, les actes notariés se rapportant à la gestion des successions gérées par le Domaine ;
- les reçus et décharges d'objets, papiers, or, bijoux, sommes d'argent, carnets de caisse d'épargne, titres et valeurs mobilières ;
- la délivrance de legs particuliers ;
- la régularisation des actes notariés engagés par le défunt de son vivant.

Article 3 : Délégation est également donnée à effet de procéder à l'ouverture de tous coffres-forts loués par une personne dont l'administration et la liquidation de la succession a été confiée au Domaine, et d'en retirer les objets qui y sont contenus.

Article 4 : La présente délégation annule et remplace la délégation n° 2018-31 consentie le 2 janvier 2018 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Île-de-France.

A Saint-Maurice, le 10 septembre 2018



Alain CAUMEIL

ANNEXE A L'ARRÊTÉ DU 10 SEPTEMBRE 2018 PORTANT DÉLÉGATION DE
SIGNATURE

Liste des inspecteurs des finances publiques
Gestion des patrimoines privés

NOM - Prénom
BIWAND Martial
BIENFAIT Jérémy
BRUNET Frédéric
DESRAVINES José
FOYARD Hélène
HESS Bernard
JOULIA Johnny
LE FLOC Fabrice
SCHRAMBACH Claire
SOTTEAU Arnaud
TANCRE Marion
THACH Chrisna
THIEBAUT BARLATIER DE MAS Arnaud
VU NGOC Emmanuel
WOLOSZYN Lise

ANNEXE A L'ARRÊTÉ DU 10 SEPTEMBRE 2018

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Liste des contrôleurs des finances publiques
Gestion des patrimoines privés

Nom - Prénom
BAUMANN Jessica
CENTRES Sophie
CHEYROUSE Martine
HATTE Nadine
MBOG Nadia
PALUT Cécile
PONCHUT Frédéric
ROY Cyril
SOLLIER Nicolas
VERNAY Patrice
WU Guanjing

ANNEXE A L'ARRÊTÉ DU 10 SEPTEMBRE 2018

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Liste des agents des finances publiques
Gestion des patrimoines privés

Nom - Prénom
AGZOU Rabia
BERGOGNE Yannick
BOTTON Catherine
CHAUFFOUR Gaël
DELAMARE Françoise
HUMBERT Nicolas
LEGOUAIL Barbara
ORIA Claudia

Direction nationale d'Interventions domaniales (DNID)

IDF-2018-09-10-021

Arrêté portant délégation générale de signature de M.
Alain CAUMEIL, Directeur de la DNID, au pôle PPR -
RH



**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES
PUBLIQUES**

**DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS
DOMANIALES**
3 avenue du chemin de Presles
94417 Saint Maurice cedex

☎ 01 45 11 62 00

REFERENCES : 2018-4 BIS

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

L'administrateur général des finances publiques de classe normale, directeur de la direction nationale d'interventions domaniales

VU le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

VU l'arrêté du 23 décembre 2006 modifié relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

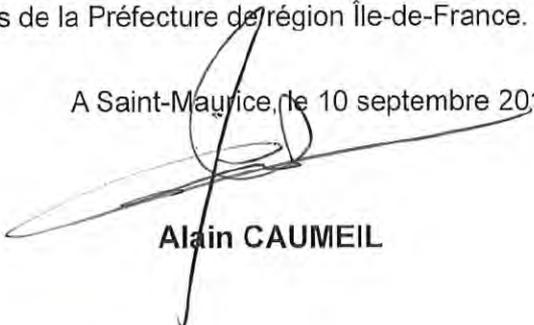
VU le décret du Président de la République du 11 septembre 2017 portant nomination de Monsieur **Alain CAUMEIL** administrateur général des finances publiques de classe normale, en qualité de directeur de la direction nationale d'interventions domaniales.

ARRÊTE :

Article 1^{er} – En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Jean-Marc TALMO**, inspecteur divisionnaire des finances publiques, délégation est donnée dans la limite de ses attributions et compétences à **Mme Chloé FOUGEARD**, inspectrice des finances publiques, à l'effet de signer en mon nom tous les actes, décisions et instructions relatifs à la gestion du personnel.

Article 2 : La présente délégation annule et remplace la délégation n° 2018-4 du 2 janvier 2018 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région Île-de-France.

A Saint-Maurice, le 10 septembre 2018


Alain CAUMEIL


**MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS**

Direction régionale des entreprises de la concurrence et de
la consommation du travail et de l'emploi

IDF-2018-09-18-002

Arrêté portant subdélégation de signature en matière
d'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de
l'Etat aux agents de la DIRECCTE d'Ile de France



PREFET DE LA REGION ILE DE FRANCE

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
d'Ile-de-France

ARRETE

**PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE
EN MATIERE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE DES RECETTES ET DEPENSES
DE L'ETAT AUX AGENTS DE LA DIRECCTE D'ILE-DE-FRANCE**

VU la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 relatives aux lois de finances ;

VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

VU le décret n°2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique;

VU le décret du 14 juin 2017 nommant M. Michel CADOT, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

VU l'arrêté interministériel du 29 août 2016 nommant Mme Corinne CHERUBINI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France, à compter du 5 septembre 2016 ;

VU l'arrêté préfectoral IDF-2018-02-26-012 donnant délégation de signature à Mme Corinne CHERUBINI, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire ;

VU l'arrêté ministériel du 15 juin 2018 confiant l'intérim de l'emploi de responsable de l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis à la direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France à M. Dominique VANDROZ ;

VU l'arrêté ministériel du 25 juillet 2018 confiant à compter du 1^{er} septembre 2018 l'intérim de l'emploi de responsable de l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis à la direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France à M. Philippe COUPARD ;

VU la circulaire 2REC-15-3351 du 18 mars 2015 relative à la simplification des nomenclatures budgétaires ;

VU la décision du 29 octobre 2015 portant simplification de la nomenclature budgétaire de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) au sein du programme 134 « Développement des entreprises et du tourisme ».

ARRETE

Section 1 – Subdélégation de signature aux agents de l'unité régionale

ARTICLE 1^{er}

Mme Corinne CHERUBINI, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région d'Île-de-France, donne subdélégation de signature à M. Jérôme BONHERBE, secrétaire général, M. Clément LE BRAS-THOMAS, secrétaire général adjoint, M. Jean Paul MARANGI, chef du service budgétaire et financier, Mme Liliane JABOL, adjointe du chef du service budgétaire et financier, à l'effet de recevoir et de mettre à disposition les crédits des budgets opérationnels de programme suivants :

102 « Accès et retour à l'emploi »

103 « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi »

La subdélégation est consentie pour l'ensemble des titres budgétaires énoncés à l'article 2 du présent arrêté.

ARTICLE 2

Mme Corinne CHERUBINI, donne subdélégation de signature à :

- M. Jérôme BONHERBE, secrétaire général ;
- M. Dominique BONNAFOUS, chef du pôle C ;
- Mme Yasmina TAIEB, cheffe du pôle T ;
- M. Benjamin LEPERCHEY, chef du pôle 3^E.

à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, tous actes budgétaires et comptables, arrêtés, décisions, pièces ou conventions, y compris ceux relatifs à la prescription quadriennale, relatifs à la gestion des budgets opérationnels centraux et régionaux des programmes suivants :

102 « Accès et retour à l'emploi »

103 « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi »

111 « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail »

134 « Développement des entreprises et de l'emploi »

155 « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail »

159 « Expertise, information géographique et météorologie »

333 « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées action 1 »

723 « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'Etat »

Cette subdélégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses et recettes.

Il est également accordé à M. Jérôme BONHERBE et à M. Clément LE BRAS-THOMAS, secrétaire général adjoint, à l'effet de signer, dans la limite des plafonds de dépenses qui ont été notifiés par le préfet de région d'Île de France, tous actes budgétaires et comptables, arrêtés, décisions, pièces ou conventions, y compris ceux relatifs à la prescription quadriennale, relatifs à la gestion du budget opérationnel régional :

333 « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées (action 2) »

Cette subdélégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses et recettes Il est également accordé à M. Jean Paul MARANGI et Mme Liliane JABOL subdélégation pour procéder aux opérations budgétaires dans l'application informatique financière de l'Etat « CHORUS ». Cette habilitation recouvre les actes de mise à disposition des crédits et de saisie de la programmation dans la limite de l'arrêté préfectoral susvisé.

ARTICLE 3

Mme Corinne CHERUBINI, donne subdélégation de signature à M. Benjamin LEPERCHEY, chef du pôle 3^E, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes budgétaires et comptables, arrêtés, décisions, pièces ou conventions, y compris ceux relatifs à la prescription quadriennale, relatifs à la gestion des budgets opérationnels centraux des programmes du Fonds social européen suivants :

FSE00-03 : Objectif 3 (2000-2006)

FSE00-04 : Equal (2000-2006)

FSE00-06 : Objectif 2 (2000-2006) FSE00-01: Compétitivité régionale et emploi 2007-2013

FSE00-07 : Programme Emploi Inclusion en métropole 2014-2020

FSE00-08 : Initiative pour l'emploi des jeunes 2014-2020

Cette subdélégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses et recettes.

Subdélégation de signature est également donnée à l'effet de signer tous actes budgétaires et comptables, arrêtés, décisions, pièces ou conventions, y compris ceux relatifs à la prescription quadriennale, et dans les limites de leur champ de compétence, à :

- M. Patrick GUYOT, chef du département Fonds social européen ;
- Mme Fabienne VAUGUET, adjointe au chef de département, cheffe du service Programmation et organismes intermédiaires ;
- Mme Johanna TAMBURINI, cheffe du service Projets régionaux ;
- Mme Alexandra CHOL, cheffe du service Gestion financière et méthodes.

ARTICLE 4

Subdélégation de signature est également donnée à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, tous actes budgétaires et comptables, arrêtés, décisions, pièces ou conventions, y compris ceux relatifs à la prescription quadriennale, relatifs à la gestion des budgets opérationnels centraux et régionaux des programmes suivants :

102 « Accès et retour à l'emploi »

103 « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi »

111 « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail »

134 « Développement des entreprises et de l'emploi »

155 « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail »

159 « Expertise, information géographique et météorologie »

333 « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées action 1 et 2»

723 « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'Etat »

Cette subdélégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses et recettes.

- Service études statistiques et évaluation

➤ Mme Anne-Lise AUCOUTURIER, responsable du service étude, statistique, évaluation à l'effet de signer tous documents relevant de la compétence et des attributions du service étude, statistique et évaluation.

- Secrétariat général

- M. Clément LE BRAS-THOMAS, secrétaire général adjoint ;
à l'effet de signer tous actes budgétaires et comptables, décisions, pièces ou conventions dans l'ensemble du périmètre des missions du secrétariat général.
- M. Jean-Paul MARANGI chef du service budgétaire et financier ;
➤ Mme Liliane JABOL adjointe au chef du service budgétaire et financier ;
à l'effet de signer tous actes budgétaires et comptables, décisions, pièces ou conventions dans le périmètre du service budgétaire et financier.
- Mme Magali BELLEC, cheffe du service des moyens généraux ;
➤ Mme Mikaela MANASSERO, adjointe à la cheffe du service des moyens généraux
à l'effet de signer tous actes budgétaires et comptables, décisions, pièces ou conventions dans le périmètre du service des moyens généraux.
- M. Arnaud PLANEILLE, chef du service des ressources humaines ;
➤ Mme Nittiadévy EGANADANE, adjointe au chef du service des ressources humaines ;
à l'effet de signer tous actes budgétaires et comptables, décisions, pièces ou conventions dans le périmètre des ressources humaines, formation professionnelle et action sociale.
- Mme Sylvie NICOLAS, cheffe de l'unité GAPEEC ;
à l'effet de signer tous actes budgétaires et comptables, décisions, pièces ou conventions dans le périmètre de la GAPEEC.
- Mme Evelyne LE GALL, responsable de la formation professionnelle,
à l'effet de signer tous actes budgétaires et comptables, décisions, pièces ou conventions dans le périmètre de la formation professionnelle.
- M. Thierry LARTIGUE, chef de l'unité action sociale,
à l'effet de signer tous actes budgétaires et comptables, décisions, pièces ou conventions dans le périmètre de l'action sociale.
- M. Yannick DURANT, chef du service des systèmes d'information ;
➤ M. Freddy FRANCOISE, adjoint au chef du service des systèmes d'information ;
à l'effet de signer tous actes budgétaires et comptables, décisions, pièces ou conventions dans le périmètre des systèmes d'information.

- Pôle C

- Mme Christine MILLER, cheffe du service pilotage général, M. Jean-Paul WUCHER ;
chef du service des pratiques commerciales restrictives, M. Ronan PERROTTE, chef du
service de la brigade interrégionale d'enquête concurrence et de la commande
publique ;
➤ M. Eric LE CAM, chef du service programmation, animation et contentieux ;
à l'effet de signer tous documents relevant de la compétence et des attributions de pôle C.
- Mme Nathalie CAUVIN, M. Lionel SILVERT, chefs du service de la métrologie et
M. Christian BELNY, responsable d'unité opérationnelle à l'effet de signer tous les actes relatifs à
l'ordonnancement secondaire des recettes de l'Etat en matière de métrologie légale.

- Pôle T

- M. Sylvère DERNAULT, adjoint à la directrice du pôle T, chef du service santé et
sécurité au travail ;
➤ Mme Catherine LAPEYRE, cheffe du service relations du travail ;
à l'effet de signer tous documents relevant de la compétence et des attributions du pôle T.

- Pôle 3^E

➤ Mme Magali BOUNAIX, adjointe à la cheffe du département, cheffe de la mission d'appui transversal, Christine DIDIER, cheffe du service mutation de l'emploi et des compétences, Mme Elisa BAILLON, cheffe du service insertion des jeunes et développement de la qualification des actifs, M. Thomas GOUZENES, chef du département développement économique, compétitivité, international, à l'effet de signer tous documents relevant de la compétence et des attributions de pôle 3^E.

ARTICLE 5

Mme Corinne CHERUBINI donne subdélégation de signature à M. Jérôme BONHERBE et à M. Clément LE BRAS-THOMAS, à l'effet de signer toutes pièces relatives à la passation et à l'exécution des accords-cadres et des marchés publics passés dans le cadre des programmes budgétaires énoncés à l'article 2 du présent arrêté.

ARTICLE 6

Subdélégation de signature est donnée sous la forme d'une habilitation à valider dans l'application financière CHORUS, les opérations d'ordonnancement secondaire et les actes de gestion en qualité de service prescripteur pour les recettes et les dépenses de l'Etat, aux agents désignés ci-après :

- Au titre des programmes visés à l'article 2

;

- Mme Lydie BARTY, gestionnaire d'appui à l'exécution des BOP ;
- Mme Blanche BOURIN, gestionnaire d'appui à l'exécution des BOP ;
- Mme Géraldine CUGUEN, gestionnaire d'appui à l'exécution des BOP ;
- Mme Katia FALLA, gestionnaire d'appui à l'exécution des BOP ;
- Mme Jacqueline GRACCHUS, gestionnaire d'appui à l'exécution des BOP ;
- Mme Liliane JABOL, adjointe du chef du service budgétaire et financier ;
- M. Jean-Paul MARANGI, chef du service budgétaire et financier.

- Au titre des programmes visés à l'article 3

- Mme Alexandra CHOL cheffe du service Gestion budgétaire et méthodes ;
- M. Silété EDORH ANANOU, gestionnaire financier ;
- Mme Nathalie EMIDOF, gestionnaire financier ;
- M. Yannick YAO, chargé de mission responsable de la gestion financière.

ARTICLE 7

Subdélégation de signature est donnée à M. Jean Paul MARANGI, chef du service budgétaire et financier, en tant que responsable régional d'inventaire pour tous les actes liés aux opérations d'inventaire comptable.

- Section 2 – Subdélégation de signature aux agents des unités départementales

ARTICLE 8

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et sous réserve des dispositions de l'article 5, tous actes, arrêtés, décisions, pièces ou conventions, y compris ceux relatifs à la prescription quadriennale, relatifs à la gestion des budgets opérationnels centraux et régionaux des programmes **BOP 102, 103, 111, 155, 159 et 333** à :

- M. Dominique VANDROZ, responsable de l'unité départementale de PARIS ;
- M. Philippe COUPARD, responsable de l'unité départementale de SEINE ET MARNE *par intérim* ;
- Mme Catherine PERNETTE, responsable de l'unité départementale des YVELINES ;
- M. Philippe COUPARD, responsable de l'unité départementale de l'ESSONNE ;
- Mme Patricia BOILLAUD, responsable de l'unité départementale des HAUTS-DE-SEINE ;
- M. Dominique VANDROZ, responsable de l'unité départementale de la SEINE-SAINT DENIS *par intérim* ;
- M. Didier TILLET, responsable de l'unité départementale du VAL DE MARNE ;
- M. Vincent RUPRICH, responsable de l'unité départementale du VAL D'OISE.

ARTICLE 9

Unité départementale de Paris

Subdélégation de signature est également donnée à l'effet de signer, dans les limites indiquées à l'article 8 et de leur champ de compétence, à :

- M. Jacky HAZIZA, secrétaire général de l'unité départementale ;
- M. Philippe BOURSIER, directeur de l'emploi et du développement économique ;
- Mme Corinne ROUXEL, adjointe au directeur de l'emploi et du développement économique ;
- Mme Isabelle CHABBERT, adjointe au directeur de l'emploi et du développement économique ;
- Mme Anne-Catherine BISOT, responsable des ressources humaines ;
- M. Patrick PEYTAVIN, directeur des relations et services du travail ;
- Mme Christelle CHAMBARLHAC, adjointe au directeur des relations et services du travail.

Unité départementale de Seine et Marne

Subdélégation de signature est également donnée à l'effet de signer, dans les limites indiquées à l'article 8 et de leur champ de compétence, à :

- Mme Marie-Hélène SOTTO-LAMY, secrétaire générale de l'unité départementale ;
- Mme Isabelle VIOT-BICHON, responsable du pôle 3^E ;
- M. Bruno ESCALERE, responsable du pôle T ;
- M. Stéphane ROUXEL, adjoint au responsable du pôle T ;
- M. Olivier GAUTUN, adjoint au responsable du pôle 3^E ;
- Mme Valérie BRUNETEAU, chef du service modernisation et restructuration des entreprises.

Unité départementale des Yvelines

Subdélégation de signature est également donnée à l'effet de signer, dans les limites indiquées à l'article 8 et de leur champ de compétence, à :

- Mme Elisabeth JAULT, secrétaire générale de l'unité départementale ;
- M. Didier LACHAUD, responsable du pôle 3^E ;
- M. Pascal MARCOUX, responsable du pôle T ;
- Mme Nadine DESPLEBIN, adjointe au directeur du pôle 2^E ;
- Mme Clémence TALAYA-BIOTEAU, responsable du service accompagnement dans l'emploi, insertion des publics en difficulté.

Unité départementale de l'Essonne

Subdélégation de signature est également donnée à l'effet de signer, dans les limites indiquées à l'article 8 et de leur champ de compétence, à :

- Mme Emilia DUARTE-MARTINS, secrétaire générale de l'unité départementale ;
- M. Christian BENAS, responsable du pôle 3^E ;
- Mme Véronique CARRE, adjointe au responsable du pôle 3^E ;
- M. Didier CAROFF, responsable du pôle T ;
- Mme Brigitte MARCHIONI, adjointe au responsable du pôle T.

Unité départementale des Hauts-de-Seine

Subdélégation de signature est également donnée à l'effet de signer, dans les limites indiquées à l'article 8 et de leur champ de compétence, à :

- Mme Gwenaëlle BOISARD, secrétaire générale de l'unité départementale ;
- Mme Claudine SANFAUTE, responsable du pôle 3^E ;
- M. Jérôme SAJOT, responsable du pôle T ;
- M. Olivier JUVIN, responsable du département mutations économiques et développement des compétences ;
- Mme Nathalie LASMARRIGUES, responsable du département insertion professionnelle ;
- Mme Pascale BLONDY, responsable du département économie et territoires.

Unité départementale de Seine-Saint-Denis

Subdélégation de signature est également donnée à l'effet de signer, dans les limites indiquées à l'article 8 et de leur champ de compétence, à :

- Mme Katia DUPUY, secrétaire générale de l'unité départementale ;
- Mme Martine ADMENT-CATINAUD, responsable du pôle 3^E ;
- M. Eric BERTAZZON, responsable du pôle T.

Unité départementale du Val-de-Marne

Subdélégation de signature est également donnée à l'effet de signer, dans les limites indiquées à l'article 8 et de leur champ de compétence, à :

- M. El Farouk CHADOULI, secrétaire général de l'unité départementale ;
- M. Eric JANY, responsable du pôle T ;
- Mme Larissa DARRACQ, responsable adjointe du pôle T ;
- M. Nicolas REMEUR, responsable du pôle 3^E ;
- Mme Virginie RUE, responsable adjointe du pôle 3^E ;
- Mme Peggy TRONY, responsable du service mutations de l'emploi et des compétences, accompagnement des entreprises.

Unité départementale du Val d'Oise

Subdélégation de signature est également donnée à l'effet de signer, dans les limites indiquées à l'article 8 et de leur champ de compétence, à :

- M. Xavier ROBERGE, secrétaire général de l'unité départementale ;
- Mme Pascale BOUËTTE, responsable du pôle T ;
- Mme Laurence DEGENNE-SHORTEN, responsable du pôle 3^E ;
- Mme Véronique GUILLON, adjoint de la responsable du pôle 3^E ;
- Mme Nadia EL QADI, responsable du service mutations de l'emploi et des compétences.

ARTICLE 10

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de valider tout ordre de mission et état de frais dans l'application CHORUS DT à :

Unité régionale

- M. Clément LEBRAS-THOMAS, secrétaire général adjoint ;
- Mme Magali BELLEC, cheffe du service des moyens généraux ;
- Mme Mikaela MANASSERO, adjointe à la cheffe du service des moyens généraux ;
- M. Charles EXTY, gestionnaire d'achats.

Unité départementale de Paris

- M. Jacky HAZIZA, secrétaire général de l'unité départementale ;
- Mme Anne-Catherine BISOT, responsable des ressources humaines ;
- Mme Sylviane DUNAJSKA, responsable du bureau gestion des moyens ;
- M. Eric BEAULIEU, adjoint au responsable du bureau gestion des moyens.

Unité départementale de Seine et Marne

- M. Philippe COUPARD, responsable de l'unité départementale *par intérim* ;
- Mme Marie-Hélène SOTTO-LAMY, secrétaire générale ;
- Mme Isabelle VIOT-BICHON, responsable du pôle 3^E ;
- Mme Ginette JOUANNAULT, responsable RH et moyens généraux.

Unité départementale des Yvelines

- Mme Elisabeth JAULT, secrétaire générale ;
- Mme Stéphanie ARNAL, responsable RH.

Unité départementale de l'Essonne

- M. Philippe COUPARD, responsable de l'unité départementale ;
- Mme Emilia DUARTE-MARTINS, secrétaire générale.

Unité départementale des Hauts-de-Seine

- Mme Gwenaëlle BOISARD., secrétaire générale de l'unité départementale ;
- Mme Claudine MEHENNAOUI, adjointe à la responsable du service des moyens généraux/logistique.

Unité départementale de Seine-Saint-Denis

- Mme Catherine CORVO, agent de l'unité départementale.

Unité départementale du Val-de-Marne

- M. Didier TILLET, responsable de l'unité départementale ;
- M. El-Farouk CHADOULI, secrétaire général de l'unité départementale ;
- M. Eric JANY, responsable du pôle T ;
- M. Nicolas REMEUR, responsable du pôle 3^E ;

- Mme Sandra EMSELLEM, adjointe au responsable du pôle T ;
- Mme Virginie RUE, responsable adjointe du pôle 3^E ;
- Mme Valérie SERRAZ, gestionnaire de la cellule financière ;
- M. Daniel DREAN, gestionnaire de la cellule financière.

Unité départementale du Val d'Oise

- M. Vincent RUPRICH, responsable de l'unité départementale ;
- Mme Laurence DEGENNE-SHORTEN, responsable du pôle 3^E ;
- Mme Pascale BOUËTTE, responsable du pôle T ;
- Mme Véronique GUILLON, adjointe à la responsable du pôle 3^E ;
- M. Vincent LEFEBVRE, adjoint de la responsable du pôle T ;
- M. Philippe VONG A LAU, gestionnaire des achats.

ARTICLE 11

Un exemplaire du présent arrêté et les spécimens de signature des subdélégués sont adressés au comptable assignataire de la région d'Île-de-France.

ARTICLE 12

L'arrêté IDF-2018-04-11-008 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire est abrogé.

ARTICLE 13

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France, et les subdélégués désignés, chacun en ce qui le concerne, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Aubervilliers, le **18 SEP. 2018**

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France



Corinne CHERUBINI

Rectorat de l'académie de Versailles

IDF-2018-09-18-001

Arrêté portant subdélégation de signature du recteur à M.
Serge Clément, directeur académique des services de
l'éducation nationale des Yvelines



ARRETE

ARTICLE 1

Subdélégation permanente de signature est donnée à **Monsieur Serge CLEMENT**, directeur académique des services de l'éducation nationale des Yvelines à l'effet de signer pour les personnels affectés dans le département, tous les actes relevant de l'exécution des recettes et de l'ordonnancement des dépenses de personnels sur les unités opérationnelles placées sous l'autorité du recteur pour les matières suivantes :

- pour les personnels enseignants du 1^{er} degré et personnels non titulaires chargés d'assurer les fonctions d'enseignement du 1^{er} degré dans le ressort du département des Yvelines, y compris les accompagnants d'élèves en situation de handicap individuels et les intervenants extérieurs engagés au titre de l'accompagnement éducatif :
 - o les actes à caractère financier relatifs à la gestion individuelle de ces personnels ;
 - o les décisions visant à assurer la prise en charge financière des nouveaux arrivants ;
 - o les certificats administratifs ;
- pour les actes à caractère financier relatifs à ces personnels :
 - o pour les personnels enseignants titulaires et non titulaires chargés d'assurer les fonctions d'enseignement du 1^{er} degré rémunérés sur le BOP 140, ces actes comprennent l'ensemble des actes ayant trait à la rémunération des personnels et notamment les listings de paye, mouvements manuels d'ordonnancement et décomptes de rappel ;
 - o pour les personnels enseignants titulaires du 1^{er} degré et non titulaires chargés d'assurer les fonctions d'enseignement du 1^{er} degré rémunérés sur le BOP 141, ces actes comprennent les pièces justificatives individuelles, les décomptes de rappel et les mouvements manuels d'ordonnancement à l'exclusion des listings de paye ;
 - o pour les accompagnants d'élèves en situation de handicap et les intervenants extérieurs engagés au titre de l'accompagnement éducatif rémunérés sur le BOP 230, ces actes comprennent les pièces justificatives individuelles, les décomptes de rappel et les mouvements manuels d'ordonnancement, à l'exclusion des listings de paye ;
- les rémunérations liées aux prestations de formation relevant du BOP 140 ;
- les dépenses liées aux accidents du travail et maladies professionnelles des personnels affectés dans les services de l'éducation nationale et établissements d'enseignement rattachés au département des Yvelines.

ARTICLE 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Serge CLEMENT, délégation de signature est donnée à **Monsieur David BERHA**, secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale des Yvelines, à l'effet de signer tous les actes visés à l'article 1.



3/4

ARTICLE 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur David BERAHA, délégation de signature est donnée à **Monsieur Xavier CONTOUX**, chef de la division des personnels enseignants du 1^{er} degré public des Yvelines, à l'effet de signer l'ensemble des actes à caractère financier visés à l'article 1 relatifs aux personnels du 1^{er} degré et personnels non titulaires rémunérés sur les BOP 140 et 141, les certificats administratifs y compris ceux de prolongation de congés de longue maladie, longue durée et prime spécifique d'installation et pour les décisions visant à assurer la prise en charge financière des nouveaux arrivants, à l'exclusion des décomptes de rappel de rémunération supérieurs à 10.000 €.

ARTICLE 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Xavier CONTOUX, délégation de signature est donnée à **Madame Sylvie JOUSSEAUME**, chef du service de la gestion individuelle des enseignants du 1^{er} degré public et **Madame Yamna HADDOUCHE**, chef du service de la gestion collective des enseignants stagiaires et non titulaires du 1^{er} degré public, à l'effet de signer l'ensemble des actes à caractère financier visés à l'article 1 relatifs aux personnels du 1^{er} degré et personnels non titulaires rémunérés sur les BOP 140 et 141, les certificats administratifs y compris ceux de prolongation de congés de longue maladie, longue durée et prime spécifique d'installation et les décisions de mesure d'urgence relatives aux nouveaux arrivants pour assurer la prise en charge financière d'un dossier provisoirement incomplet, à l'exclusion des décomptes de rappel de rémunération supérieurs à 10.000 €.

ARTICLE 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sylvie JOUSSEAUME ou Madame Yamna HADDOUCHE, délégation de signature est donnée à **Madame Anne VERDEVOYE**, secrétaire d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, à l'effet de signer exclusivement les décomptes de rappel de rémunération inférieurs à 10.000 € et pièces justificatives des personnels du 1^{er} degré et personnels non titulaires rémunérés sur les BOP 140 et 141.

ARTICLE 6

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur David BERAHA, délégation de signature est donnée à **Madame Sophie MUSCAT**, chef de la division des ressources humaines, à l'effet de signer les actes à caractère financier visés à l'article 1 relatifs aux accompagnants d'élèves en situation de handicap et intervenants extérieurs engagés au titre de l'accompagnement éducatif rémunérés sur le BOP 230 à l'exclusion des décomptes de rappel de rémunération supérieurs à 10.000 €.



4/4

ARTICLE 7

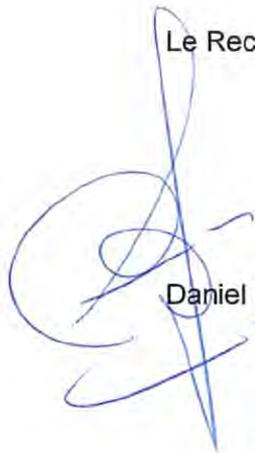
L'arrêté rectoral du 19 mars 2018 portant subdélégation de signature est abrogé.

ARTICLE 8

Le secrétaire général de l'académie et le directeur académique des services de l'éducation nationale des Yvelines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Ile-de-France.

Fait à Versailles, le **18 SEP. 2018**

Le Recteur



Daniel FILATRE